

NORME
INTERNATIONALE

ISO
11683

Première édition
1993-05-15

**Emballages — Indications tactiles de
danger — Exigences**

Packaging — Tactile danger warnings — Requirements
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11683:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aafb8887-f5b3-4c18-8f34-aa7370ac89d4/iso-11683-1993>



Numéro de référence
ISO 11683:1993(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 11683 a été élaborée par le Comité Européen de Normalisation (en tant que EN 272) et a été adoptée, selon une procédure spéciale par «voie express», par le comité technique ISO/TC 122, *Emballages*, parallèlement à son approbation par les comités membres de l'ISO.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aafb8887-f5b3-4c18-8f34-aa7370ae89d4/iso-11683-1993>

© ISO 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

Lorsque les personnes aveugles ou handicapées de la vue manipulent un emballage, il leur est difficile ou impossible de s'assurer que l'emballage contient des substances ou préparations inoffensives ou dangereuses.

Ce problème peut être résolu en:

- prévoyant, pour un emballage contenant des substances ou préparations dangereuses, un symbole tactile conforme à la présente Norme internationale, et en
- apprenant aux personnes aveugles et handicapées de la vue la signification et l'emplacement du symbole tactile sur l'emballage.

Pour les personnes aveugles et handicapées de la vue, un symbole tactile de conception simple facilite les processus d'enseignement et d'apprentissage et procure une garantie d'identification.

[ISO 11683:1993](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aafb8887-f5b3-4c18-8f34-aa7370ae89d4/iso-11683-1993)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aafb8887-f5b3-4c18-8f34-aa7370ae89d4/iso-11683-1993>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11683:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aafb8887-f5b3-4c18-8b4-aa7370ae89d4/iso-11683-1993>

Emballages — Indications tactiles de danger — Exigences

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les exigences d'une indication tactile de danger sur les emballages destinés à contenir certaines substances et préparations dangereuses. Elle n'est pas applicable aux emballages de produits pharmaceutiques.

La présente Norme internationale ne spécifie pas les substances et préparations dangereuses destinées à être contenues dans les emballages munis d'une indication tactile de danger, lesquelles doivent être spécifiées par les autorités réglementaires.

Elle prescrit un symbole tactile en relief, en forme de triangle équilatéral.

2 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

2.1 dangereux: Description spécifiée par les autorités réglementaires pour certaines substances (voir 2.1.1) et préparations (voir 2.1.2).

2.1.1 substance: Éléments chimiques et leurs composants, à l'état naturel ou produits par l'industrie.

2.1.2 préparation: Mélanges ou solutions composés de deux ou plusieurs substances.

2.2 emballage: Toute forme de récipient dans lequel substances et préparations sont directement emballées.

2.3 conditionnement: Emballage et contenu.

2.4 base: Surface sur laquelle est normalement posé l'emballage.

2.5 surface de préhension: Surface de l'emballage touchée par l'utilisateur durant l'utilisation normale, c'est-à-dire au cours de la préhension ou de la mani-

pulation au moment de l'ouverture et du vidage du contenu de l'emballage.

2.6 bord: Zone où se joignent la (les) surface(s) verticale(s) et la base.

3 Exigences générales

Le symbole tactile doit être placé sur l'emballage du produit et non sur un emballage supplémentaire, tel qu'un carton qui protège une bouteille en verre.

Un emballage avec base doit être muni d'un symbole tactile sur la surface de préhension verticale, à proximité du bord. Pour les emballages sans base, voir 6.3.

Les exigences des articles 4, 5, 6, 7 et 8 doivent être remplies.

4 Exigences pour le symbole tactile

Le symbole est considéré comme tactile s'il satisfait aux exigences de l'article 5. Cette exigence s'applique à la fois aux symboles faisant partie intégrante de l'emballage ou présentés différemment, par exemple sur une étiquette adhésive ou attachés à l'emballage.

5 Dimensions du symbole

5.1 Dimensions normales

Le symbole doit être un triangle équilatéral dont les sommets sont pointus ou arrondis (voir figure 1).

Aux sommets, les côtés doivent être soit jointifs, soit séparés par un intervalle maximal de 1 mm.

La longueur L du côté doit être de $18 \text{ mm} \pm 2 \text{ mm}$.

Le triangle doit consister en un cadre dont la largeur, B , est de $1,7 \text{ mm} \pm 0,2 \text{ mm}$.

La hauteur H de la section du cadre doit être comprise entre 0,25 mm et 0,5 mm.

La surface minimale de la section du cadre doit être de $0,5 H \times B$ et la forme de la section peut, par exemple, être un rectangle ou un demi-cercle (voir section A - A).

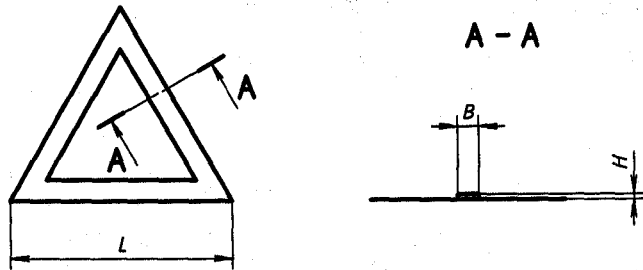


Figure 1 — Symbole tactile de danger

5.2 Dimensions réduites

Un symbole tactile ayant les dimensions réduites suivantes (voir figure 1) peut être utilisé pour les petits emballages (voir 6.4) ou pour les emballages souples dont les symboles sont intégrés:

$$L = 9 \text{ mm} \pm 1 \text{ mm}$$

$$B = 1 \text{ mm} \pm 0,2 \text{ mm}$$

$$H: \text{ compris entre } 0,25 \text{ mm et } 0,5 \text{ mm}$$

6 Emplacement du symbole

6.1 Exigences générales

Le symbole tactile de danger doit être placé de manière à éviter toute confusion avec d'autres impressions en relief.

S'il est nécessaire, conformément à l'article 7, d'utiliser deux symboles, ceux-ci doivent être équidistants sur le périmètre.

6.2 Emballages avec base

Le (les) symbole(s) tactile(s) doit (doivent) être placé(s) à proximité du bord de la surface de préhension verticale, dans l'espace indiqué à la figure 2, de sorte que le sommet du triangle ne soit pas à plus de 50 mm de la base de l'emballage.

6.3 Emballages sans base

Le (les) symbole(s) tactile(s) doit (doivent) être placé(s) sur la surface de préhension, aussi proche que possi-

ble du (des) système(s) d'ouverture ou de l'endroit normal d'ouverture.

6.4 Petits emballages

Si l'emballage est trop petit pour porter un symbole tactile de dimensions normales conforme à 5.1, le symbole de dimensions réduites données en 5.2 doit être utilisé. La position du symbole est au choix du fabricant.

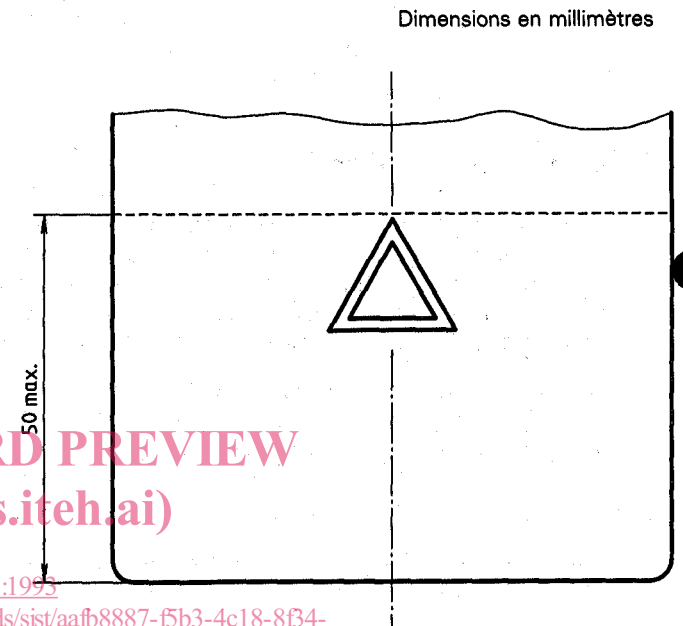


Figure 2 — Emplacement du symbole tactile de danger sur emballages avec base

7 Nombre de symboles

7.1 Emballages avec base

7.1.1 Emballages rectangulaires ou carrés

Un symbole doit être placé sur l'un des petits côtés, si leur longueur est inférieure ou égale à 110 mm.

Si la longueur du petit côté est supérieure à 110 mm, un symbole doit être mis sur chacun des petits côtés; sur les emballages à base carrée, les symboles doivent être placés sur deux faces opposées.

7.1.2 Emballages circulaires

Si le diamètre de l'emballage est inférieur ou égal à 110 mm, un symbole est nécessaire. Si le diamètre est plus grand, deux symboles doivent être utilisés.

7.1.3 Emballages d'autres formes

Un symbole est nécessaire si le périmètre au bord est inférieur ou égal à 345 mm. Si le périmètre est plus grand, deux symboles doivent être utilisés.

7.2 Emballages sans base

Un symbole est nécessaire si le volume est inférieur ou égal à 1,5 dm³ (1,5 l). Si le volume est plus grand, deux symboles doivent être utilisés.

8 Durée de vie du symbole tactile

Le symbole doit garder sa propriété tactile pendant la période prévue d'usage du conditionnement dans des conditions normales de manipulation.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11683:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aafb8887-f5b3-4c18-8f34-aa7370ae89d4/iso-11683-1993>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 11683:1993

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/aafb8887-f5b3-4c18-8f34-aa7370ae89d4/iso-11683-1993>

CDU 621.798.7:614.8.01:800.958

Descripteurs: emballage, substance dangereuse, handicapé physique, prévention des accidents, marquage, avertisseur tactile, spécification, dimension, position.

Prix basé sur 3 pages
